



AVIS

CONCERNANT L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

N° MIC/DGC/DPCSMQ/DM/AMI/2022-01 du 02/03/2022

Agrément d'organismes pour l'installation et la vérification périodique des chronotachygraphes

Le Ministère de l'Industrie et du Commerce porte à la connaissance du public que la date limite de dépôt des dossiers de réponse à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) N° MIC/DGC/DPCSMQ/DM/AMI/2022-01 relatif à l'agrément d'organismes de droit public ou privé pour effectuer les opérations d'installation (comprenant la vérification après installation) et la vérification périodique des chronotachygraphes, initialement fixée au 31/05/2022 est reportée au **30/06/2022 à 16h30**.

Le Ministère de l'Industrie et du Commerce
Signé : RYAD MEZZOUR